

Communiqué de presse

Berne, le 30 octobre 2019

Prestations transitoires : l'usam demande de corriger le projet

Le Conseil fédéral veut introduire une prestation transitoire jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite pour les personnes arrivées en fin de droit dans l'assurance-chômage après 60 ans. Afin de contrecarrer les effets pervers, l'Union suisse des arts et métiers usam exige un renforcement des conditions d'octroi.

Avec la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés, le Conseil fédéral veut améliorer la situation des chômeurs âgés arrivés en fin de droit. À l'expiration de son droit aux indemnités dans l'assurance-chômage, la personne concernée doit bénéficier d'une prestation transitoire. L'objectif est de permettre la transition entre la période de fin de droits et la retraite. Pour bénéficier d'une prestation transitoire, la personne au chômage devra remplir certaines conditions, à savoir : être arrivée en fin de droit dans l'assurance-chômage après avoir atteint l'âge de 60 ans ; avoir été assurée à l'AVS pendant au moins 20 ans, dont 10 ans ininterrompus avant l'arrivée en fin de droit, ainsi qu'avoir un revenu minimal et posséder une fortune inférieure à 100 000 francs pour une personne seule ou à 200 000 francs pour un couple.

Comme la proposition du Conseil fédéral présente un certain potentiel d'abus, l'Union suisse des arts et métiers usam exige un renforcement des conditions d'octroi. Le cercle des ayants droit doit être restreint. L'âge des bénéficiaires doit être relevé à 62 ans.

En outre, les bénéficiaires doivent être tenus de continuer à rechercher activement un emploi. L'intégration sur le marché du travail doit être une priorité. La prestation transitoire ne doit pas devenir une rente de licenciement.

Renseignements complémentaires

Hans-Ulrich Bigler, directeur, tél. 031 380 14 14, mobile 079 285 47 09

Dieter Kläy, responsable du dossier, tél. 031 380 14 45, mobile 079 207 63 22

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.